



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retour des harkis en Algérie

Question écrite n° 8640

Texte de la question

M. Damien Adam attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des harkis et la libre circulation entre la France et l'Algérie. À la fin de la guerre d'Algérie, si les chiffres des historiens varient, plusieurs dizaines de milliers de harkis ont été rapatriés en France. Depuis, les autorités algériennes refusent le droit à ces personnes et à leurs enfants de retourner dans leur pays d'origine, ne serait-ce que pour un séjour, le temps de voir leurs familles. Cette situation paraît particulièrement injuste, 56 ans après les événements. De plus, le 10 décembre 2017, le Président de la République a officiellement demandé aux autorités algériennes d'œuvrer à permettre à ces « Algériens qui ont combattu pour la France et leurs enfants de pouvoir visiter leur pays et voir leurs familles restées en Algérie ». Dans ce contexte, il lui demande quelles sont ses intentions pour dénouer la situation.

Texte de la réponse

L'histoire de la relation de la France avec l'Algérie est marquée par des épisodes douloureux, dont la mémoire subsiste encore aujourd'hui. Le gouvernement français est sensible à la détresse ressentie par les anciens harkis et leurs familles, qui ont dû quitter la terre où ils sont nés et qui ne peuvent y revenir, même pour leur dernier voyage. Il est mobilisé de longue date pour permettre leur retour sur leur terre natale. Lors de sa visite à Alger le 6 décembre dernier, le Président de la République a été très clair. Il a exprimé son souhait de travailler avec les Algériens à la réconciliation et à l'apaisement des mémoires. Il a annoncé des mesures pour engager la France dans ce travail, dont il a déclaré attendre des démarches réciproques en Algérie, les appelant à faire "des gestes à l'égard de ceux qui sont nés en Algérie et qui veulent pouvoir y revenir". C'est un travail difficile, car si certains anciens harkis ont pu individuellement se rendre en Algérie, il convient néanmoins de ne pas sous-estimer la sensibilité dans l'opinion et pour les autorités de cette question. Comme l'a rappelé le Président de la République en rencontrant les associations d'anciens harkis lors de la journée nationale d'hommage aux harkis, le 25 septembre 2017, un travail de justice, de mémoire et de vérité doit être mené envers ces personnes en France. La France continuera d'œuvrer en ce sens pour le retour sur leur terre natale des anciens harkis et rapatriés d'Algérie.

Données clés

Auteur : [M. Damien Adam](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8640

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4404

Réponse publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6397